

Modifications à des règles et formules du tribunal des successions introduites par le Règl. de l'Ont. 188/23, en vigueur le 6 juillet 2023

	Sujet	Changement	Changements au libellé introduits par le Règl. de l'Ont. 188/23 (Les ajouts apparaissent en mauve, les suppressions sont biffées, le texte en noir est l'ancien libellé et le texte surligné en gris représente des instructions.)
Formules 74A et 74.1A : Requête en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession; Requête en vue d'obtenir un certificat de petite succession			
1	<p>Partie 3 – La section « Renseignements sur les relations du/de la défunt(e) » est déplacée à la partie 7</p> <p>Partie 7 - Relations du/de la défunt(e)</p>	<p>Clarifient des questions et améliore les instructions pour les utilisateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorent la séquence des questions en déplaçant la partie 3 (« Renseignements sur les relations du/de la défunt(e) ») vers une nouvelle partie 7, (« Relations du/de la défunt(e) »), et en raccourcissant certaines questions; Expliquent plus clairement aux utilisateurs les renseignements qu'ils doivent divulguer à l'égard des relations conjugales de la personne décédée et des bénéficiaires potentiels de la succession; Laissent de la place sur la formule pour certaines réponses et éliminent le besoin de joindre une annexe, ce qui réduit le risque d'erreur causé par l'omission de joindre l'annexe; Éliminent le besoin de fournir les mêmes renseignements dans deux sections différentes (par exemple, si tous les conjoints/enfants sont énumérés à la partie 6 - Bénéficiaires, il n'est plus nécessaire de les énumérer de nouveau à la partie 7 - Relations du/de la défunt(e)); Expliquent que dans une requête déposée sans testament, le conjoint de fait ne doit pas être identifié comme un bénéficiaire à la partie 6 (car il n'a pas d'intérêt en vertu des dispositions relatives à une succession ab intestat de la <i>Loi portant réforme du droit des successions</i>); Clarifient les questions concernant les mariages et ruptures de mariage du défunt aux questions B.2 b et C.1 a, b aux nouvelles questions A.1. 3. 4. Clarifient les questions concernant les enfants du défunt aux questions C.1 b et C.3 à la nouvelle question C.2 a. Ajoutent la définition d'« enfant » (renvoi à la définition figurant dans la <i>Loi portant réforme du droit des successions</i> et dans la <i>Loi portant réforme du droit de l'enfance</i>) pour mieux expliquer qui doit être identifié comme bénéficiaire (à la partie 6) et qui doit recevoir la requête. 	<p>A. A remplir dans le cas d'une succession testamentaire ou non testamentaire</p> <p>1. Le/la défunt(e) s'est-il/elle marié(e) dans sa vie? Oui/Non</p> <p><i>Si « oui », répondez aux questions 2 à 4. En outre, remplissez la partie B en cas de succession testamentaire. Si « non », remplissez la partie C en cas de succession non testamentaire ou allez à la partie 8 en cas de succession testamentaire.</i></p> <p>2.4.a. Le/la défunt(e) était-il/elle marié(e) au moment de son décès? Oui/Non</p> <p>b. <i>Si la réponse au point a. est « oui », Si « oui », le/la défunt(e) et son/sa conjoint(e) étaient-ils séparés et, au moment du décès, vivaient-ils séparés de corps en raison de l'échec de leur mariage? (La séparation a le sens donné à l'art. 17 et à l'art. 43.1 de la Loi portant réforme du droit des successions.).</i> Oui/Non Donnez des précisions ici ou dans une annexe ci-jointe : _____.</p> <p>c. <i>Si la réponse au point a. est « oui », le nom du (de la) conjoint(e) marié(e) est-il indiqué à la partie 6 – Bénéficiaires?</i> Oui/Non</p> <p>d. <i>Si la réponse au point a. est « non », indiquez le nom et l'adresse du (de la) conjoint(e) marié(e).</i> _____.</p> <p>3.2.a. Le/la conjoint(e) marié(e) du/de la défunt(e) est-il/elle requérant(e)? Oui/Non</p> <p>b. <i>Si la réponse au point a. est « oui », Si « oui », le/la conjoint(e) a-t-il/elle demandé de jouir d'un droit prévu à l'art. 5 de la Loi sur le droit de la famille?</i> Oui/Non</p> <p>c. <i>Si la réponse au point b. est « oui », Si « oui », expliquez ici ou dans une annexe ci jointe pourquoi le/la conjoint(e) a le droit de présenter une requête : _____.</i></p> <p>4a. Un des mariages du/de la défunt(e) s'est-il terminé par un divorce ou une déclaration de nullité de mariage? Oui/Non</p> <p>b. <i>Si la réponse au point a. est « oui », indiquez le nom de l'ancien(ne) conjoint(e) et la date du divorce ou de la déclaration de nullité de mariage. En cas de succession testamentaire, indiquez si la date du divorce ou de la déclaration de nullité de mariage est postérieure à la date du testament (ajoutez des rangées au besoin ou joignez une annexe)</i> _____.</p> <p>B. À remplir dans le cas d'une succession testamentaire</p> <p>1. Le testament est-il antérieur au 1^{er} janvier 2022? Oui/Non</p> <p>b. <i>Si la réponse au point a. est « oui », le/la défunt(e) s'est-il/elle marié(e) après la date de son testament et avant le 1^{er} janvier 2022?</i> Oui/Non</p> <p>c. <i>Si la réponse au point b. est « oui », Si « oui », expliquez pourquoi le testament n'a pas été révoqué par mariage (c.-à-d. le testateur a énoncé dans le testament qu'il est fait en vue du mariage ou le(a) conjoint(e) a déposé un choix qu'il (elle) a fait aux termes du testament). Donnez des précisions ici ou dans une annexe ci-jointe : _____.</i></p> <p>2. (a). Le mariage du/de la défunt(e) a-t-il été dissous par un jugement irrévocable de divorce, par un décès ou par une déclaration de nullité intervenus après la date du testament?</p> <p>b. Si « oui », joignez une annexe à la présente requête et donnez des précisions sur la dissolution du mariage du/de la défunt(e) par un jugement irrévocable de divorce, par un décès ou par une déclaration de nullité.</p> <p>C. À remplir dans le cas d'une succession non testamentaire</p> <p>1a. Le(a) défunt(e) était-il (elle) marié(e) légalement?—</p>

	Sujet	Changement	Changements au libellé introduits par le Règl. de l'Ont. 188/23 (Le(s) ajout(s) apparaissent en mauve, les suppressions sont biffées, le texte en noir est l'ancien libellé et le texte surligné en gris représente des instructions.)
		<ul style="list-style-type: none"> Ajoutent des questions au sujet des enfants qui sont décédés avant ou après un défunt ab intestat afin de mieux expliquer qui doit être identifié comme bénéficiaire de la part de ces enfants (à la partie 6) et qui doit recevoir la requête (nouvelles questions C.2 b, c.). 	<p>b. Dans l'affirmative, joignez une annexe contenant les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nom et l'adresse actuelle du (de la) conjoint(e) marié(e) du (de la) défunt(e) et de chacun(e) de ses ancien(ne)s conjoint(e)s Si l'un de ces mariages a été dissout et, dans l'affirmative, le mode de dissolution de chaque mariage (à savoir, par divorce, par décès ou par déclaration de nullité); Le nom et l'adresse de chaque enfant issu des mariages; Le nom de chaque enfant qui est décédé avant le(a) défunt(e) et le nom et l'adresse de tout descendant de cet enfant décédé. <p>1. 2. a. Le(a) défunt(e) vivait-il (elle) avec une personne dans une union conjugale hors du autre que mariage immédiatement avant son décès? Oui/Non</p> <p><i>i. Si la réponse au point a. est « oui », Si « oui », indiquez le nom et l'adresse de la de la personne qui vivait avec le(a) défunt(e) ici ou dans une annexe ci-jointe : (ajoutez des rangées au besoin ou joignez une annexe)</i></p> <p>_____</p> <p><i>Nota : une personne qui vivait avec le(a) défunt(e) dans une union conjugale autre que le mariage ne doit pas être indiquée à la partie 6 : Bénéficiaires.</i></p> <p>3a. Le(a) défunt(e) a-t-il eu des enfants hors d'une union conjugale?</p> <p>b. Si « oui », joignez une annexe contenant le nom et l'adresse de chaque enfant.</p> <p>2a. Le(a) défunt(e) a-t-il eu des enfants? Oui/Non <i>(Sélectionnez « oui » si le(a) défunt(e) a eu un enfant issu du mariage ou non, a adopté un enfant, a été déclaré le parent d'un enfant en vertu d'une ordonnance judiciaire ou a eu un enfant qui est né après son décès; voir la définition de « enfant » à l'art. 1 de la Loi portant réforme du droit des successions et définition de « enfant » à l'art. 1 de la Loi portant réforme du droit de l'enfance.)</i></p> <p><i>i. Si la réponse au point a. est « oui », les nom et adresse de chaque enfant survivant du (de la) défunt(e) sont-ils indiqués à la partie 6 : Bénéficiaires? Oui/Non</i></p> <p><i>ii. Si la réponse au point a.i est « non », indiquez les noms et adresses des enfants qui ne sont pas indiqués à la partie 6 : Bénéficiaires. Si un de ces enfants est mineur, indiquez sa date de naissance (ajoutez des rangées au besoin ou joignez une annexe).</i></p> <p>_____</p> <p><i>Si la réponse au point 2a. est « oui », répondez aux questions 2b. et 2c.</i></p> <p>b. Le(a) défunt(e) a-t-il (elle) eu un enfant ou des enfants qui sont décédés avant lui (elle)? Oui/Non</p> <p><i>i. Si la réponse au point b. est « oui », indiquez les noms des enfants qui sont décédés avant le(a) défunt(e) (ajoutez des rangées au besoin ou joignez une annexe).</i></p> <p>_____</p> <p><i>ii. Si la réponse au point b. est « oui », les enfants survivants ou les petits-enfants des enfants qui sont décédés avant le(a) défunt(e) sont-ils indiqués à la partie 6 : Bénéficiaires? Oui/Non.</i></p> <p><i>iii. Si la réponse au point b.ii est « non », indiquez les noms et adresses des enfants survivants ou des petits-enfants des enfants décédés (le cas échéant). Si un de ces enfants est mineur, indiquez sa date de naissance (ajoutez des rangées au besoin ou joignez une annexe).</i></p> <p>_____</p> <p>c. Le(a) défunt(e) a-t-il (elle) eu un enfant ou des enfants qui sont décédés après lui (elle)? Oui/Non</p> <p><i>i. Si la réponse au point c. est « oui », les noms et adresses des bénéficiaires de la succession de chaque enfant décédé sont-ils indiqués à la partie 6 : Bénéficiaires? Oui/Non</i></p> <p><i>ii. Si la réponse au point c.i est « non », indiquez les noms et adresses des bénéficiaires de la succession de chaque enfant décédé.</i></p> <p>_____</p>

	Sujet	Changement	Changements au libellé introduits par le Règl. de l'Ont. 188/23 (Les ajouts apparaissent en mauve, les suppressions sont biffées, le texte en noir est l'ancien libellé et le texte surligné en gris représente des instructions.)																		
2	Partie 6 - Bénéficiaires	Déplacent les instructions du bas du paragraphe 1 au haut du paragraphe 1, car elles s'appliquent aux paragraphes 1, 2 et 3.	<p><i>Si le nom du bénéficiaire contient un deuxième prénom, indiquez-le dans la colonne du prénom.</i></p> <p><i>Si le nom du bénéficiaire tel qu'indiqué dans le testament est différent du nom mentionné dans la présente requête (ci-dessous aux paragraphes 1, 2 ou 3), dans la rangée au-dessous du nom, indiquez le nom qui était indiqué dans le testament et expliquez la différence entre les noms.</i></p> <p>1. Personnes de moins de dix-huit ans qui ont droit à un intérêt dans la succession.</p> <table border="1" data-bbox="1270 541 2896 800"> <thead> <tr> <th data-bbox="1270 541 1552 659">Prénom(s)</th> <th data-bbox="1552 541 1792 659">Nom de famille</th> <th data-bbox="1792 541 2021 659">Lien avec le(a) défunt(e)</th> <th data-bbox="2021 541 2294 659">Date de naissance</th> <th data-bbox="2294 541 2683 659">Nom, adresse et, s'il en est, adresse de courriel du père, de la mère ou du tuteur</th> <th data-bbox="2683 541 2896 659">Valeur estimative de l'intérêt dans la succession</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>[JJ/MM/AAAA]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>[JJ/MM/AAAA]</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Si le nom du bénéficiaire contient un deuxième prénom, indiquez-le dans la colonne du prénom.</i></p> <p><i>Si le nom du bénéficiaire tel qu'indiqué dans le testament est différent du nom mentionné dans la présente requête (au paragraphe 1, ou indiqué ci-dessous aux paragraphes 2 ou 3), dans la rangée au-dessous du nom, indiquez le nom qui était indiqué dans le testament et expliquez la différence entre les noms.</i></p>	Prénom(s)	Nom de famille	Lien avec le(a) défunt(e)	Date de naissance	Nom, adresse et, s'il en est, adresse de courriel du père, de la mère ou du tuteur	Valeur estimative de l'intérêt dans la succession				[JJ/MM/AAAA]						[JJ/MM/AAAA]		
Prénom(s)	Nom de famille	Lien avec le(a) défunt(e)	Date de naissance	Nom, adresse et, s'il en est, adresse de courriel du père, de la mère ou du tuteur	Valeur estimative de l'intérêt dans la succession																
			[JJ/MM/AAAA]																		
			[JJ/MM/AAAA]																		
3	Partie 5 – Droit de présenter une requête (dans la formule 74A seulement)	Remplacent l'instruction de joindre des formulaires de renonciations et des consentements par l'instruction de les déposer « avec » la requête pour clarifier que la signification de ces documents n'est pas exigée.	<p>J'ai le droit de présenter au tribunal une requête en vue d'obtenir le certificat susmentionné pour les raisons suivantes (<i>cochez toutes les situations qui s'appliquent. Vous pouvez effacer les énoncés qui ne s'appliquent pas</i>) :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Toutes les autres personnes qui ont le droit de présenter une requête en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession ont renoncé à ce droit. Indiquez les noms des autres personnes qui ont ce droit : _____ . Joignez une formule de renonciation (formule 74G) pour chacune de ces personnes <i>sera déposée avec la présente requête.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Je ne suis pas désigné(e) fiduciaire de la succession dans le testament ou dans un codicille de la personne défunte ou il n'y a pas de testament, mais j'ai ci-joint les consentements des personnes qui, ensemble, ont un intérêt majoritaire dans la valeur des biens de la succession à la date du décès <i>seront déposés avec la requête.</i></p>																		
4	Partie 8 - Déclarations (dans la formule 74A seulement)	Nouvelle déclaration facultative (nouveau paragraphe 3) pour mieux expliquer a) les éléments de preuve qui devraient être présentés à l'appui d'une requête concernant une succession où il y a plus d'un testament et b) l'exigence de déposer un projet d'ordonnance (prévue à l'alinéa 74.04 (1) g) des Règles).	<p>3. Je :</p> <p><i>(À remplir seulement si vous demandez un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession testamentaire limité aux biens visés par le testament ou si le(a) défunt(e) avait un testament secondaire ou de multiples autres testaments qui traitent des biens visés dans ce(s) testament(s).)</i></p> <p><input type="checkbox"/> confirme que le testament secondaire ou les multiples autres testaments n'ont pas révoqué le testament pour lequel je demande l'homologation.</p> <p><input type="checkbox"/> déposerai avec la présente requête un projet d'ordonnance (formule 74I).</p>																		
5	Partie 10 - Cautionnement	<p>Créent une nouvelle case à cocher pour permettre au requérant d'indiquer qu'une ordonnance judiciaire a été rendue pour le nommer et le dispenser de l'exigence de déposer un cautionnement.</p> <p>Une modification corrélative est apportée à la formule 74J Partie 8 – Cautionnement.</p>	<p><i>(Si la question du cautionnement se pose, cochez la case qui convient.)</i></p> <p><input type="checkbox"/> Je joindrai un cautionnement à la requête déposée aux fins de dépôt au tribunal (formule 74L ou 74M).</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun des bénéficiaires de la succession n'est une personne mineure ou un adulte incapable qui n'a pas de tuteur ou de procureur disposant du pouvoir d'agir dans l'instance en question. Je demande une ordonnance sur consentement en vue d'obtenir :</p> <p><input type="checkbox"/> la dispense de l'obligation de joindre un cautionnement</p> <p><input type="checkbox"/> la réduction du montant du cautionnement</p> <p>et je déposerai au tribunal, avec la requête, un projet d'ordonnance (formule 74I) avec une feuille arrière (formule 4C), un affidavit (formule 4D), et le consentement des bénéficiaires à l'ordonnance (formule 74H) conformément au paragraphe 74.11 (6) des Règles.</p>																		

	Sujet	Changement	Changements au libellé introduits par le Règl. de l'Ont. 188/23 (Les ajouts apparaissent en mauve, les suppressions sont biffées, le texte en noir est l'ancien libellé et le texte surligné en gris représente des instructions.)				
			<input type="checkbox"/> J'invoque la dispense de l'exigence de déposer un cautionnement en vertu du paragraphe 36 (2) de la Loi sur les successions, car : <ul style="list-style-type: none"> a) j'étais marié(e) à la personne décédée au moment du décès; b) la valeur nette de la succession ne dépasse pas 350 000 \$; et <i>(Si le(a) défunt(e) est décédé(e) avant le 1er mars 2021, biffez 350 000 \$ ci-dessus et indiquez 200 000 \$.)</i> c) Je déposerai au tribunal, avec la requête, un affidavit indiquant les dettes de la succession. <input type="checkbox"/> J'agis au nom d'une société de fiducie ou du tuteur et curateur public et je n'ai donc pas besoin de déposer un cautionnement. <input type="checkbox"/> Je dépose une motion en vertu de la règle 37 en vue d'obtenir la réduction du montant du cautionnement ou la dispense de l'exigence de déposer un cautionnement, car la demande ne peut pas être faite sur consentement. <input type="checkbox"/> Une ordonnance judiciaire rendue par le(a) juge (indiquez le nom du (de la) juge), datée du (indiquez la date), nomme le(a) requérant(e) comme fiduciaire de la succession et dispense le(a) requérant(e) de l'exigence de déposer un cautionnement. Une copie de l'ordonnance sera déposée avec la présente requête.				
6	Avis (aux bénéficiaires qui reçoivent la requête)	Expliquent aux bénéficiaires que la valeur de la succession indiquée dans la requête ne reflète pas nécessairement le montant qui sera distribué aux bénéficiaires.	VEUILLEZ NOTER CE QUI SUIT : #5. La valeur de la succession indiquée dans la requête ne reflète pas nécessairement le montant qui sera distribué aux bénéficiaires.				
7.	Toutes les parties – Mise en page	Créent de nouvelles parties ombragées pour souligner les instructions destinées à améliorer la lisibilité.					
Formule 74J : Requête en vue d'obtenir un certificat ou une confirmation de nomination							
8	Partie 2 – Requête en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession	Clarifient que les organismes de bienfaisance et les bénéficiaires subsidiaires devraient être indiqués comme bénéficiaires comme l'exige le par. 74.04 (2) des Règles.	<p><i>Ne remplissez la partie 2 que si vous présentez une requête en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de nouveau fiduciaire de la succession.</i></p> <table border="1" data-bbox="1261 1045 2555 1203"> <thead> <tr> <th data-bbox="1261 1045 1923 1167">Nom du ou des Fiduciaire(s) de la succession à qui le premier certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession a été délivré</th> <th data-bbox="1923 1045 2555 1167">Date de délivrance du certificat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1261 1167 1923 1203"></td> <td data-bbox="1923 1167 2555 1203">[JJ/MM/AAAA]</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les personnes qui ont droit à une part de la succession restante, y compris des organismes de bienfaisance et des bénéficiaires subsidiaires, sont (énumérez les noms) :</p> <p>_____.</p> <p>Avec la requête, je déposerai :</p> <input type="checkbox"/> le certificat de nomination original ou, si le certificat original est perdu, une copie certifiée conforme par le tribunal qui a ordonné la nomination est déposée avec la présente requête. <input type="checkbox"/> (si la requête concerne une succession testamentaire) une renonciation (formule 74G) de chaque personne vivante qui est désignée en tant que fiduciaire de la succession dans le testament ou le codicille et qui ne s'est pas jointe à la requête bien qu'elle en ait le droit. <input type="checkbox"/> (si la requête concerne une succession testamentaire ou non testamentaire et que le requérant n'est pas désigné en tant que fiduciaire de la succession dans le testament ou le codicille) succession restante, y compris des organismes de bienfaisance et des bénéficiaires subsidiaires, et qui, ensemble, ont un intérêt majoritaire dans la valeur des actifs restants dans la succession à la date de la requête. <input type="checkbox"/> (si la requête concerne l'obtention d'un certificat de nomination à titre de (nouveau) fiduciaire de la succession testamentaire limité aux biens visés par le testament) un projet d'ordonnance (formule 74I) octroyant le certificat de nomination. <i>Si vous remplissez cette section, vous devez également remplir les parties 5, 6 et 7.</i>	Nom du ou des Fiduciaire(s) de la succession à qui le premier certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession a été délivré	Date de délivrance du certificat		[JJ/MM/AAAA]
Nom du ou des Fiduciaire(s) de la succession à qui le premier certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession a été délivré	Date de délivrance du certificat						
	[JJ/MM/AAAA]						
9	Partie 8 - Cautionnement	Créent une nouvelle case à cocher pour permettre au requérant d'indiquer qu'une ordonnance judiciaire a été rendue pour le nommer et le dispenser de l'exigence de déposer un cautionnement.	<i>(Si la question du cautionnement se pose, cochez la case qui convient)</i> <input type="checkbox"/> Je joindrai un cautionnement à la requête déposée aux fins de dépôt au tribunal (formule 74L ou 74M). <input type="checkbox"/> Aucun des bénéficiaires de la succession n'est une personne mineure ou un adulte incapable qui n'a pas de tuteur ou de procureur disposant du pouvoir d'agir dans l'instance en question. Je demande une ordonnance sur consentement en vue d'obtenir : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la dispense de l'obligation de joindre un cautionnement 				

	Sujet	Changement	Changements au libellé introduits par le Règl. de l'Ont. 188/23 (Les ajouts apparaissent en mauve, les suppressions sont biffées, le texte en noir est l'ancien libellé et le texte surligné en gris représente des instructions.)
		Reflètent les modifications apportées à la partie 10 - Cautionnement de la formule 74A et de la formule 74.1A.	<input type="checkbox"/> la réduction du montant du cautionnement et je déposerai au tribunal, avec la requête, un projet d'ordonnance (formule 74I) avec une feuille arrière (formule 4C), un affidavit (formule 4D), et le consentement des bénéficiaires à l'ordonnance (formule 74H) conformément au paragraphe 74.11 (6) des <i>Règles</i> . <input type="checkbox"/> J'agis au nom d'une société de fiducie ou du tuteur et curateur public et je n'ai donc pas besoin de déposer un cautionnement. <input type="checkbox"/> Je dépose une motion en vertu de la règle 37 en vue d'obtenir la réduction du montant du cautionnement ou la dispense de l'exigence de déposer un cautionnement, car la demande ne peut pas être faite sur consentement. <input type="checkbox"/> Une ordonnance judiciaire rendue par le(a) juge (<i>indiquez le nom du (de la) juge</i>), datée du (<i>indiquez la date</i>), nomme le(a) requérant(e) comme fiduciaire de la succession et dispense le(a) requérant(e) de l'exigence de déposer un cautionnement. Une copie de l'ordonnance sera déposée avec la présente requête.
10.	Toutes les parties – Mise en page	Créent de nouvelles parties ombragées pour souligner les instructions destinées à améliorer la lisibilité	
Règles			
11.	Entrée en vigueur et règle transitoire pour les formules révisées et les anciennes formules	<p>Le règlement introduit une nouvelle règle transitoire pour autoriser la signification et le dépôt des anciennes formules pendant une période déterminée.</p> <p>Le nouveau paragraphe 1.06 (3) instaure une période de grâce formelle qui autorise l'utilisation des anciennes versions des requêtes (versions de février 2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Anciennes versions des formules de requête 74A et 74J : Les requérants peuvent signifier et déposer les versions de février 2022 de ces formules de requête jusqu'au 3 novembre 2023. ○ Ancienne version de la formule 74.1A : Les requérants peuvent signifier la version de février 2022 de cette formule jusqu'au 2 octobre 2023 et la déposer jusqu'au 3 novembre 2023. <p>Le paragraphe 1.06 (3) est abrogé à partir du 4 novembre 2023.</p> <p>Les nouvelles versions (de mai 2023) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ des nouvelles formules 74A et 74J peuvent être signifiées et déposées à partir du 6 juillet 2023 (si le requérant le souhaite); ○ de la nouvelle formule 74.1A peuvent être signifiées à partir du 6 juillet 2023 et déposées à partir du 8 août 2023 (si le requérant le souhaite). 	<p>1. (1) La règle 1.06 du Règlement 194 des Règlements refondus de l'Ontario de 1990 est modifiée par adjonction du paragraphe suivant :</p> <p>Exception : formules 74A, 74J et 74.1A (3) Malgré le paragraphe (2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la version des formules 74A et 74J datée du 1er février 2022 peut être signifiée et déposée au plus tard le 3 novembre 2023; b) la version de la formule 74.1A datée du 1er février 2022 peut être signifiée au plus tard le 2 octobre 2023 et déposée au plus tard le 3 novembre 2023. <p>(2) Le paragraphe 1.06 (3) du Règlement, tel qu'il est pris par le paragraphe (1), est abrogé.</p> <p>2. Les rangées des formules 74A, 74J et 74.1A du tableau des formules du Règlement sont modifiées par remplacement de «1^{er} février 2022» dans la colonne intitulée «Date de la formule» par «1^{er} mai 2023».</p> <p>Entrée en vigueur</p> <p>3. (1) Sauf disposition contraire du présent article, le présent règlement entre en vigueur le jour de son dépôt.</p> <p>(2) Le paragraphe 1 (2) entre en vigueur le 4 novembre 2023.</p>

